

# RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2021 POUR L'ANNÉE 2020

**ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

# 20

## **Organisation de la Commission**

### **Membres**

Olivier Reymond, président  
Delani Décoppet  
Nicole Helfer  
Thomas McMullin  
Nicolas Perrin  
Pavel Pospisil  
Philippe Tanner

### **Suppléants**

Didier Brocard  
Nicolas Dell'Orefice  
Michel Jaquemet  
Manuela Rottet  
Valentin Tanniger

### **La Commission s'est réunie comme suit:**

Le lundi 8 février 2021	Pour une séance d'organisation (par Zoom)
Le mercredi 7 avril 2021	Pour une séance de préparation
Le jeudi 22 avril 2021	Pour l'audition de Mme Christine Leu Métille
Le lundi 26 avril 2021	Pour l'audition de M. François Payot
Le jeudi 29 avril 2021	Pour l'audition de Mme Evelyne Perrinjaquet
Le samedi 1er mai 2021	Pour l'audition de Mme Nathalie Gigandet et M. Francesco Di Franco
Le mardi 11 mai 2021	Pour l'audition de M. Antonio Vialatte
Le mardi 18 mai 2021	Pour une séance de rédaction du rapport
Le samedi 22 mai 2021	Pour la visite des domaines
Le mardi 1 juin 2021	Pour une rencontre avec la Municipalité
Le samedi 12 juin	Pour une séance de conclusion

**Administration générale et finances**  
**Dicastère de M. François Payot**  
**Chefs de service Mme Dominique Léglise (finances)**  
**et M. Éric Beauverd (administration et RH)**

La mise en route du Centre Sportif Régional (CSR) a mobilisé passablement de ressources au sein de ce dicastère durant l'année. Trois conventions (administratives, financières et de gestion des bâtiments) ont été signées avec le CSR. Elles visent à régler tous les détails de la collaboration entre la SA et la commune.

Diverses mesures ont été mises en œuvre pour pallier les effets de la pandémie, que ce soit vis à vis des collaborateurs et de la bonne marche des différents services, ou pour aider des personnes et organisations privées (restaurateurs, commerçants, sociétés locales, etc.).

Remarque 1.1: La CoGes salue la mise en place d'un fond COVID et de mesures de compensation financière destinées à diminuer l'impact économique de la pandémie sur les entreprises locales.

La Municipalité apprécie le soutien apporté par la COGES à la mise en place de ce fonds issu du bon résultat comptable de l'année 2019 approuvé par le Conseil communal.

**Urbanisme et domaines**  
**Dicastère de M. Antonio Vialatte**  
**Chef de service M. Carlos Castro**

Un gros travail a été effectué dans ce dicastère en 2020 pour mettre sur pied différents plans de quartier et poursuivre le développement d'autres projets urbanistiques. Le Géoportail continue quant à lui d'être enrichi en données, tandis que de plus en plus de communes rejoignent cette plateforme. Cela permet de centraliser et mieux transmettre les informations d'une part, et de diminuer le coût de ce système pour la commune d'autre part.

La CoGes a pu constater que si les projets à venir étaient en bonne voie, les mesures liées à des plans de quartier adoptés il y a quelques années n'étaient pas forcément contrôlées. Un certain nombre de petites infractions a également été constaté sur les jardins communaux.

Observation 2.1: La CoGes a constaté que le règlement du PPA Poissine n'est pas respecté, notamment concernant l'application des mesures paysagères et environnementales. La CoGes demande que les plans de quartier et plans partiels d'affectation soient plus régulièrement contrôlés et, le cas échéant, que des mises en conformité soient exigées.

Le Municipalité s'évertue à faire respecter les différents règlements. Dans le cas spécifique du PA de La Poissine entré en vigueur en 2001, l'article 18 mentionnait la réalisation d'une zone verte arborisée au Nord et Sud-Ouest de la parcelle 1908. La partie Sud-Ouest a été réalisée telle que prévue et des arbres ont été plantés sur la partie Nord-Ouest, toutefois sans réellement qu'une bande arborisée soit définie comme telle. L'utilisation de la parcelle attenante 1966, ayant fait l'objet d'une autorisation à bien plaie de la part de la Municipalité en 2006, a eu comme effet de retarder la réalisation de cette mesure de compensation.

Cet élément a été conforté par le Département en charge du territoire en 2014, stipulant que malgré la situation illicite, le Département sursoyait à la demande de régularisation dans l'attente de la nouvelle planification actuellement en cours.

Voeu 2.1: La CoGes invite la Municipalité à poursuivre et si possible intensifier les contrôles effectués sur les jardins communaux, de manière à diminuer le nombre d'infractions constatées sur ces parcelles (incinération des déchets verts, utilisation de produits phytosanitaires, etc.).

La Municipalité par le service des domaines fait des contrôles avec les ressources à disposition. Des campagnes d'information ont lieu régulièrement sur les différentes problématiques, que ce soit par le nouveau panneau d'affichage installé ou par courrier aux locataires. Les infractions constatées sont suivies et le locataire informé, ceci nous permettant de suivre le dossier de chaque parcelle. Il est également rappelé que les locataires sont tenus, conformément au règlement en vigueur, de limiter au maximum l'usage de produits phytosanitaires.

## **Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port Dicastère de Mme Nathalie Gigandet**

L'année 2020 a vu les nouveaux amodiataires de l'alpage de la Grandsonnaz entrer en fonction, en avril. Ceux-ci ont vécu un très bon été, que ce soit du point de vue de leur artisanat que de celui de la fréquentation de leur magasin, tandis que leurs produits ont déjà reçu de bonnes notes de la part de l'interprofession du gruyère, ce qui est une excellente performance durant la première année d'exploitation.

Au cours de l'année, Mme Gigandet a travaillé à la mise sur pied d'un règlement sur l'abattage d'arbres. Il devait entrer en fonction en 2020 déjà mais il a été conseillé par la division Biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud d'établir un inventaire des arbres sur le territoire communal, chose qui n'existe actuellement pas.

Les activités à but social ont été globalement mises en pause en 2020, pandémie oblige. Malgré cela, toutes les occasions de maintenir des liens sociaux pour les seniors et les enfants ont été soutenues. Il a surtout été question de bien transmettre les informations et de s'assurer que les personnes isolées ne le restent pas, et sachent à qui faire appel en cas de besoin.

Observation 3.1: La CoGes constate que les dispositions interdisant le nudisme ne sont pas appliquées et que les différents services concernés (voyer des eaux, dicastères, police, etc.) se renvoient la balle et n'agissent donc pas. La CoGes demande que la Municipalité réunisse tous les acteurs concernés pour régler une fois pour toute ce problème.

**La Municipalité prend note de cette observation et organisera une séance avec les partenaires impliqués.**

Voeu 3.1: La CoGes incite la Municipalité à informer les utilisateurs de paddle de leurs obligations, s'agissant notamment des limites de navigation en regard des réserves naturelles.

**Ce vœu sera transmis aux services cantonaux voire fédéraux concernés par cette problématique.**

Remarque 3.1: La CoGes encourage la Municipalité à perpétuer le partenariat public-privé comme pratiqué en 2020 pour la reconversion forestière du Bois du Mont-Sery.

**La Municipalité, ayant fort apprécié ce partenariat, a déjà relayé cette demande aux gardes-forestiers.**

Remarque 3.2: La CoGes prend note qu'une enquête de satisfaction sera effectuée à la cantine scolaire de Borné-Nau.

**Comme indiqué à la COGES en séance, la FAdEGE, mandatée par l'ASIGE, a prévu une évaluation après une année complète de fonctionnement. Les résultats seront transmis au Conseil communal dans un rapport ultérieur.**

**Réseaux et énergie**  
**Dicastère de Mme Christine Leu Métille**  
**En présence de M. Laurent Thiémard, chef de service de la voirie**

En 2020, le dicastère a poursuivi ses projets visant notamment à diminuer la consommation d'électricité des différents services communaux, à avoir une meilleure vue sur la consommation d'eau, de gaz et d'électricité sur le territoire communal, à diminuer le pourcentage d'eau claire envoyé à la STEP et à préparer les études liées à la construction du nouveau réservoir. Pour ce faire, Mme Leu Métille a pu compter sur la précieuse collaboration de MM. Thiémard et Duvoisin. Il est également à noter que l'avancement de ces projets dépend passablement des associations intercommunales: ACRG (eau) ou de l'AIERG (mise en séparatif).

Comme pour de nombreuses communes du plateau, la présence de chlorothalonil a été détectée. Pour rester dans les normes édictées par la Confédération, les sources de Fontaines, Novalles et Vugelles seront privilégiées, car relativement préservées de cette substance. Des tests sont en outre effectués pour voir s'il est possible et financièrement supportable de neutraliser les métabolites du fongicide de l'eau, à l'aide d'un système de charbon actif.

Voeu 4.1: La CoGes encourage la Municipalité à poursuivre, étendre et préciser la mise en place de la comptabilité de la consommation d'énergie sur le territoire communal. Si les données sont disponibles, il serait souhaitable de remonter sur la décennie écoulée, et de joindre ces chiffres au rapport de gestion.

**En séance de commission, les chiffres des trois dernières années ont été présentés en ce qui concerne la consommation totale sur le territoire de Grandson pour l'eau, l'électricité et le gaz, ils sont joints au rapport.**

Voeu 4.2: La CoGes souhaite que la Municipalité poursuive et étende les mesures visant à lutter contre la pollution lumineuse, par exemple en généralisant ses actions d'extinction nocturne.

**La Municipalité a pris bonne note de ce vœu et poursuit, comme expliqué en commission, les contacts avec des prestataires nous permettant d'envisager l'instauration d'un système télécommandé de réglage des horaires de l'éclairage public par secteur à un coût raisonnable. Rappelons ici que le service fonctionne depuis une année et demi avec un demi-poste manquant, affectant en particulier ce secteur.**

Remarque 4.1: La CoGes suggère à la Municipalité de publier le “Concept énergétique communal” sur le site internet, ou du moins une version simplifiée. De même, les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs pourraient figurer au rapport de gestion.

Comme expliqué en commission, le concept énergétique communal qui date de 2012 - les mesures datant de 2013 -, sert de document de référence pour la Municipalité, mais surtout pour la collaboration interservices. S'il est destiné à être publié, il doit être entièrement remanié et réactualisé.

## **BÂTIMENTS ET GÉRANCES**

### **Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet**

### **Chef de service M. Stéphane Silvani**

La commission tient à souligner les multiples défis relevés par le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet. En effet, l'entrée en fonction du nouveau chef de service, la pandémie et la mise en service du Centre Sportif Régional de Borné Nau (CSR-BN) ont mis ce service sous pression. D'une part, la pandémie a eu pour effet d'augmenter les besoins en ressources humaines dans les écoles, pour effectuer une désinfection quotidienne des locaux; d'autre part, elle a permis de diminuer les besoins ailleurs, la Salle des Quais et le refuge ayant été moins loués en 2020. Le CSR-BN a quant à lui nécessité un certain nombre d'heures de travail pour effectuer les aménagements finaux, sans compter le temps nécessaire pour s'adapter à cette nouvelle infrastructure.

L'ancien président de l'association responsable du camping du Pécos a demandé une visite de conseil auprès du service cantonal y relatif. Cette visite a mis en avant quelques manquements, auxquels il faudra remédier. Cette action a fâché quelques membres de l'association, poussant son président à la démission. La Municipalité a tout de suite pris contact avec le nouveau comité et a discuté avec ses membres de la meilleure façon de remédier aux infractions constatées.

Observation 5.1: La CoGes demande à la Municipalité d'effectuer des contrôles réguliers dans les différents campings de la commune, et d'être strict dans l'application des règlements régissant ceux-ci.

**La Municipalité partage l'avis de la commission, elle sera stricte dans l'application des règlements.**

Observation 5.2: La CoGes remercie la Municipale responsable pour avoir établi la liste des bâtiments, comme demandé par les précédentes commissions de gestion.

Cependant, elle invite la Municipalité à l'agrémenter de plus de détails (utilisation, locataires, état du bâtiment, investissements prévus, etc.).

**La prochaine liste sera complétée avec les données liées à la gestion de l'année concernée.**

Voeu 5.1: La CoGes encourage la Municipalité à planifier la réfection des bâtiments. Il apparaît que ceux-ci ne sont rénovés qu'au coup par coup, sans qu'aucune vision à long terme et globale n'existe. L'inventaire du portefeuille immobilier communal demandé par la CoGes pourrait servir de base de travail.

**La Municipalité prend note de ce vœu.**

Voeu 5.2: La CoGes encourage le service des bâtiments à établir des contacts réguliers avec les tenanciers des différents campings.

**Des contacts réguliers ont déjà lieu et seront poursuivis.**

Voeu 5.3: La CoGes souhaite qu'une comptabilité énergétique plus précise soit établie pour les bâtiments communaux. Actuellement, seule la consommation annuelle est disponible, faute d'appareil de mesure, ce qui ne permet pas de planifier la pose de panneaux photovoltaïques de manière efficace.

**Sur la base de la consommation énergétique des bâtiments, la Municipalité s'efforcera de procéder à une analyse plus détaillée.**

## **Écoles et sécurité**

### **Dicastère de M. Francesco Di Franco**

En 2020, le Détachement de premiers secours (DPS) de Grandson a connu un renouvellement à sa tête, tandis que la nouvelle caserne entrera bientôt en fonction et que les effectifs sont supérieurs au minimum requis. Le site DPS de Grandson semble ainsi très bien se porter.

Le stationnement et les démarches visant à faire passer la Rue Basse de 40 à 30 km/h ont quelque peu occupé le dicastère, de même que l'installation de nouvelles caméras pour prévenir les déprédations sur le territoire communal. Il n'existe en revanche aucun plan global de stationnement ni statistiques sur l'utilisation des places de parc sur le territoire communal.

Le Municipal s'investit beaucoup dans son rôle au sein de l'ASIGE et au sein de la SA du CSR-BN, comme en témoignent ses heures dévolues aux délégations municipales. Cela est en partie dû aux postes vacants au sein du comité directeur de l'ASIGE,

demandant plus de temps aux personnes restantes. En découle une étroite collaboration avec les écoles, indispensable pour mener les divers projets à bien, mais peut-être aussi une certaine disproportion par rapport à la quantité d'heures passées en délégation par rapport aux autres municipaux.

Voeu 6.1: La CoGes félicite la Municipalité pour la mise en œuvre des mesures de mobilité prises (borne rétractable notamment) au niveau de la plage de la Boralette et encourage une action similaire au Chemin du Lac comme le prévoit le PDCOM.

**La Municipalité a pris bonne note et poursuivra sa réflexion dans ce sens.**

Voeu 6.2: La CoGes encourage la Municipalité à mettre sur pied des mesures de dissuasion de transit et de sécurisation de la Rue Basse.

**Les projets d'AggloY actuellement en cours d'étude ou de réalisation vont dans ce sens.**

Voeu 6.3: La CoGes a constaté que les déplacements piétonniers dans le centre des Tuileries sont peu sécurisés (manque de visibilité), et notamment pour les enfants empruntant le Chemin des Vergers pour se rendre au Collège. La CoGes invite la Municipalité à prendre des mesures pour améliorer ce point.

**La Municipalité a pris bonne note et poursuivra cette réflexion dans le cadre du projet de réaménagement du bourg des Tuileries, au travers du projet d'AggloY qui est en cours d'étude et qui tient compte de ces paramètres.**

Voeu 6.4: La CoGes encourage la Municipalité à dresser un plan de gestion global des places de parc, de manière à connaître les besoins sur le territoire communal.

**La Municipalité prend bonne note de ce vœu. Pour rappel, la mise en place du système de macarons a permis d'identifier les besoins en stationnement sur le bourg de Grandson.**

**Travaux, culture et tourisme**  
**Dicastère de M. Dominique Willer, suppléance de Mme Christine**  
**Leu-Métille et M. François Payot**  
**Chef de service M. Laurent Thiémard, Déléguée à la culture Mme**  
**Annick Voirol-Reymond**

L'année 2020 a été compliquée pour le service des travaux, tant à cause de la pandémie que de la maladie de M. Dominique Willer. Les affaires courantes n'ont pas forcément été trop perturbées par les deux éléments précités, mais ceux-ci ont entravé la mise sur pied de nouveaux projets et mesures, notamment l'amélioration de la collecte de déchets aux Tuileries, demandée par la CoGes 2020.

Le secteur du tourisme et de la culture a quant à lui subi un brutal coup d'arrêt en mars 2020, sans reprise notable le reste de l'année. Si cela est bien évidemment malheureux pour notre commune, cela a permis d'effectuer des travaux administratifs et d'avancer dans certains projets qui prendront effet dans les mois et années qui viennent. Le monument phare de la commune, le château médiéval, est en pleine mutation, ce qui implique une collaboration plus poussée entre la Municipalité et la SKKG. Durant l'année 2020, celle-ci s'est déjà renforcée.

Observation 7.1 : La CoGes demande à la Municipalité de trouver un emplacement pour la mini-déchetterie aux Tuileries.

**Le projet est à l'étude. Malheureusement, à ce jour, les quelques emplacements envisagés n'ont pour l'heure pas satisfait notamment les critères d'accessibilité tant pour la population que pour les services en charge de l'évacuation des déchets.**

**Pour rappel, il existe déjà un point de collecte aux Tuileries (verre, déchets ménagers et déchets verts, vêtements).**

Voeu 7.1: La CoGes invite la Municipalité à mettre en valeur les bordures de route, notamment en les végétalisant, quand cela est possible.

**La Municipalité est en parfait accord avec ce vœu.**

Voeu 7.2: La CoGes incite la Municipalité à végétaliser davantage le cimetière, de manière à amener un peu plus d'ombre et de couleur dans cet endroit.

**Comme indiqué en commission, un aménagement est en phase de réalisation dans la partie centrale du cimetière récemment désaffectée, répondant en partie au vœu formulé. Les autres secteurs doivent rester libres de plantations d'arbres pour garantir les capacités d'accueil.**

## Visite des domaines

Cette traditionnelle matinée a été l'occasion de visiter les lieux suivants:

1. Locatif des Colombaires 3
2. Bâtiments multi-usage de Borné-Nau
3. Berges de la Brinaz

Le passage de la CoGes au bâtiment "la Ruche" (Colombaires 3) a permis à de nombreux conseillers de découvrir un des locatifs possédés par la commune. La visite d'un appartement actuellement en attente de location a également donné l'occasion à Mme Evelyne Perrinjaquet d'expliquer sur un cas concret les pratiques de la commune en matière de rénovation et d'attribution des logements. La CoGes a également pu découvrir le raccordement au chauffage à distance de ce bâtiment et la manière dont celui-ci fonctionne chez les particuliers.

La CoGes s'est ensuite rendue au bâtiment multi-usage, à Borné-Nau. M. François Payot a expliqué l'imbrication des différents chantiers et la manière dont les espaces extérieurs ont été pensés. À l'intérieur, Mme Evelyne Perrinjaquet a présenté les 4 étages de ce magnifique bâtiment, dont les finitions doivent encore être faites. Les écoliers et employés du CMS devraient trouver ici un très agréable et pratique lieu de travail. Au sous-sol, les membres de la commission ont pu découvrir les impressionnantes installations du chauffage à distance, ainsi que le fonctionnement de celles-ci. Enfin, c'est dans les garages du SDIS que ce point de la visite s'est terminé.

Pour terminer, la CoGes s'est rendue aux abords de la Brinaz, d'abord à la sortie des Tuileries en direction de Valeyres-sous-Montagny, puis vers le pont précédant l'embouchure de la rivière et enfin le pont CFF. M. Antonio Vialatte nous a donné différentes indications par rapport aux aménagements effectués et aux différentes contraintes liées au chantier. Mme Christine Leu Métille nous a quant à elle expliqué le travail effectué sous la route pour mettre en place la conduite d'eau usée reliant Grandson à la STEP d'Yverdon.

La commission remercie les Municipaux pour leurs exposés lors de cette matinée, ainsi que l'administration communale pour l'organisation.

## Remarques générales

Observation 8.1: La CoGes demande que les Conseillers communaux reçoivent le rapport de gestion en même temps que les membres de la commission de gestion. Ils pourront de ce fait transmettre leurs éventuelles remarques et suggestions.

La Municipalité trouvera une solution conforme au droit pour émettre son rapport de façon fractionnée. Elle souligne avoir mis rapidement une version provisoire à disposition de la COGES afin de lui donner le temps de réaliser ses travaux.

Voeu 8.1: La CoGes encourage la Municipalité à préciser d'emblée dans le rapport la nature de la délégation municipale, et à donner plus de détails sur celles-ci, de manière à s'éviter des questions redondantes d'année en année.

Le document situé en annexe du rapport annuel précise la nature des représentations de chacun des municipaux. La liste est établie a priori pour toute la législature, ceci étant partiellement distinct de leur attribution de dicastère. Les précisions apportées dans le rapport de gestion par dicastère ne portent que sur des éléments directement en lien avec l'année sous revue.

Voeu 8.2: La CoGes souhaite que les Conseillers communaux soient systématiquement informés des séances publiques mises sur pied par la commune ou le canton.

La Municipalité s'efforcera de rendre les membres du Conseil attentifs aux séances publiques organisées sur le territoire communal, afin que celles-ci ne leur échappent pas lors de leurs publications officielles à la population.

Remarque 8.1: La CoGes constate que le temps consacré aux délégations diffère fortement entre les dicastères. La CoGes estime qu'une meilleure répartition serait souhaitable.

La Municipalité relaie cette remarque à la future Municipalité.

Remarque 8.2: La CoGes félicite tous les municipaux pour la bonne gestion de leurs dicastères durant l'année 2020 malgré la situation sanitaire et économique extraordinaire due à la pandémie.

La Municipalité remercie la COGES pour cette appréciation et la fera suivre auprès des collaboratrices et collaborateurs communaux.

Remarque 8.3: La CoGes salue la réactivité et la capacité d'adaptation de la Municipalité pour suppléer l'absence de M. Dominique Willer durant sa maladie.

La Municipalité a agi en ce sens avec un esprit de corps et surtout de soutien face aux épreuves de leur estimé collègue.

## Conclusion

La commission de gestion n'a, durant ses investigations, pas constaté de manquement au niveau de la tenue des dicastères. Au contraire, elle a plutôt relevé une bonne gestion des différents services de la commune. Enfin, la CoGes salue la coordination, la collaboration et la cordiale entente entre les dicastères et le personnel qui les compose.

Nous remercions les municipaux et les chefs de service pour les réponses apportées, leur disponibilité ainsi que le personnel communal pour son investissement tout au long de l'année. Enfin, la commission de gestion salue et remercie l'engagement des municipaux ayant mis un terme à leur mandat politique.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans rendre encore une fois hommage à M. Dominique Willer, Municipal et ami, pour son engagement dans son dicastère et pour la collectivité publique.

### En conclusion la Municipalité :

- remercie la COGES pour son travail et la relation ouverte de collaboration dont elle a fait preuve
- souhaite compléter les conclusions de son rapport par la proposition suivante :

Que le Conseil communal prenne acte que les préavis annoncés suivants ne seront pas déposés, donc que les commissions nommées préalablement à leur dépôt sont libérées de leur mandat à savoir

1. 529/12 Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire
2. 594/17 Réfection des balcons des bâtiments de la rue des Colombaires 3, 21 et 23
3. 639/20 Crédit complémentaire pour les travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz – préavis initial 606/18

Commission de gestion 2021 pour l'année 2020

En conclusion de ce rapport sur la gestion 2020, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, oui le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide:

Article 1 : d'adopter la gestion de l'année 2020;

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2020.

Grandson, le 14.06.2021

Olivier Reymond

Rapporteur

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic

Le Secrétaire

